Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 056-225600014-20250929-DGAECATSLP25\_01-AR



Publié en ligne le 01/10/2025

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION, CULTURE, ATTRACTIVITE, TERRITOIRES

N° de la décision : DGAECAT\_SLP25\_01

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu la délibération du conseil départemental du 17 mars 2023 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil départemental, l'attribution de subventions ;

Considérant que le département s'est engagé depuis plusieurs années dans des actions culturelles emblématiques en faveur des 0-3 ans et de leurs familles afin de favoriser l'accès au livre et à la lecture et que de son côté,

Considérant que l'Etat a mis en place un label intitulé « Premières pages » incitant les collectivités à œuvrer sur ce même champ et donnant accès à des subventions via les directions régionales des affaires culturelles et que le département a obtenu ce label en 2024 et 2025 ;

Considérant comme essentiels la poursuite et le renforcement de ces actions en direction de la petite enfance ;

## **DÉCIDE:**

<u>Article 1</u> – De solliciter, au nom et pour le compte du département, le renouvellement du label « Premières pages » ainsi qu'une subvention auprès de l'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) en 2025 et de signer, au nom et pour le compte du département, le document afférent à ces demandes.

<u>Article 2</u> – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 29 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental

**David LAPPARTIENT** 

Z rue de 2507/01/10 al antoațad de póokual Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2025 p an 7 Reçu en préfecture le 01/10/2025 Laved d

Publié le

ID: 056-225600014-20250929-DGAECATSLP25\_01-AR

Publié en ligne le 01/10/2025